



30.05.2005 - 12:35 Uhr

Retrouver son pays d'origine ?

Berne (ots) -

(crs) Depuis le mois d'avril, la Croix-Rouge suisse (CRS) dispense aux mi-grants qui n'ont pas droit à l'aide fédérale au retour des conseils concernant les perspectives d'avenir dans leur pays d'origine. Ce service est proposé dans les cantons de Fribourg, de Genève, de Glaris, du Tessin et d'Uri.

Le nouveau projet « Conseil et aide en vue du retour » s'adresse aux migrants ne possédant pas d'autorisation de séjour. Personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), requérants déboutés, sans-papiers autant de personnes qui vivent en Suisse dans l'illégalité. Leur lutte quotidienne pour survivre les empêche souvent d'examiner posément les options qui s'offrent à eux.

Grâce à ce nouveau projet, les migrants reçoivent une assistance professionnelle : avec l'aide de conseillers en vue du retour de la CRS, ils peuvent faire le point sur leur situation actuelle en Suisse et réfléchir à la perspective de retrouver leur pays d'origine ou émigrer légalement dans un autre Etat. La CRS leur offre à cet effet un soutien en vue de l'obtention de documents de voyage et de la préparation du départ. Elle veille en particulier à ce que les personnes désireuses de rentrer dans leur pays puissent le faire en toute sécurité et en toute dignité, dans le cadre de la législation en vigueur, notamment sans devoir recourir aux services de passeurs.

L'objectif de ces prestations est d'aider les migrants à prendre une décision réfléchie quant à leur avenir.

Confidentielles et gratuites, ces consultations n'engagent aucunement la personne. Quiconque décide d'en profiter n'est donc pas obligé de quitter la Suisse. Le projet, qui a débuté le 1er avril 2005, s'étendra jusqu'au 31 mars 2007.

Informations complémentaires Hugo Köppel, service Asile du département Migration, CRS ; tél. 031 960 77 00.

Vous pouvez consulter ce texte sur Internet, à l'adresse suivante : www.redcross.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100490881> abgerufen werden.